

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

TOCQUEVILLE ULYSSE

Part C (ISIN : FR0010546903)

Ce fonds est géré par Tocqueville Finance

OBJECTIFS ET POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

► **L'objectif du FCP Tocqueville Ulysse** est, dans le cadre d'une allocation dynamique actions décidée par la société de gestion, de profiter du développement des sociétés des pays de la zone euro tout en recherchant à limiter les risques de forte variation du portefeuille.

► **Il est classé** « Actions de Pays de la Zone Euro ».

► **L'indicateur de référence** est l'indice Euro Stoxx Net Return.

Cet indicateur sera calculé dividendes nets réinvestis.

► **Tocqueville Ulysse peut intervenir** sur tous les marchés de la zone euro.

Le fonds privilégiera la recherche de sociétés présentant des caractéristiques de valorisation attractive, sans restriction en termes de tailles de capitalisation ou de secteurs d'activité. La gestion de ce fonds repose sur une totale indépendance par rapport à des indices de référence.

Le fonds sera exposé entre 75 % et 100 % de l'actif en actions des pays de la zone euro.

Les actions des autres pays de l'OCDE (incluant les autres pays de l'Union européenne et l'Europe élargie) et hors OCDE pourront également être présentes dans une limite de 10 % de l'actif.

Le fonds pourra par ailleurs sur les différentes zones géographiques concernées investir dans la limite de 5 % de son actif, dans des instruments financiers non cotés.

Le fonds pourra investir dans la limite de 25 % de son actif dans des obligations de notation minimum BBB - (Standard & Poor's ou notation équivalente dans une autre agence de rating), des bons du Trésor et d'autres titres de créances négociables dans un souci de maintien d'une faible volatilité.

Pour la sélection et le suivi des titres de taux, la société de gestion ne recourt pas exclusivement ou mécaniquement aux agences de notation. Elle privilégie sa propre analyse de crédit qui sert de fondement aux décisions de gestion prises dans l'intérêt des porteurs.

Soit dans la poursuite de l'objectif de gestion du fonds (mais sans générer de surexposition), soit dans la perspective de couvrir son risque du fait d'une anticipation baissière des marchés boursiers, le fonds pourra recourir à l'utilisation d'instruments financiers dérivés.

A titre accessoire et dans un souci de diversification, le fonds pourra investir en parts ou actions d'OPCVM français ou européens relevant de la Directive 2009/65/CE et de FIA, de toutes classifications.

Le fonds pourra également recourir aux dépôts, aux prises et mises en pension et aux opérations d'acquisition et cession temporaire de titres dans le cadre de la gestion de sa trésorerie.

► **Affectation des sommes distribuables** : Capitalisation du résultat net et des plus-values nettes réalisées.

► **Durée minimum de placement recommandée** : Supérieure à 5 ans. Ce fonds pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant cette date.

► **Conditions de souscription et de rachat** : Les ordres de souscriptions et de rachats sont centralisés chaque jour à 14 heures et exécutés sur la valeur liquidative du jour calculée sur la base des cours de clôture des marchés du jour.

► **La valeur liquidative est calculée chaque jour.**

PROFIL DE RISQUE ET DE RENDEMENT

A risque plus faible ← → A risque plus élevé

Rendement potentiellement plus faible Rendement potentiellement plus élevé

1	2	3	4	5	6	7
---	---	---	---	---	---	---

► Veuillez noter qu'une possibilité élevée de gain comporte aussi un risque élevé de perte. La classe « 5 » de risque du fonds ne permet pas de garantir votre capital ; la classe « 1 » signifie que votre capital est exposé à de faibles risques mais que les possibilités de gains sont limitées. Elle n'est pas synonyme d'investissement sans risque.

► **L'indicateur de risque et de rendement de ce fonds est de 5** en raison de son exposition principalement aux marchés actions et de taux et qui peuvent connaître des fluctuations importantes.

SIGNIFICATION DE CET INDICATEUR :

Cet indicateur permet de mesurer le niveau de volatilité du fonds et le risque auquel votre capital est exposé.

► Les données historiques, telles que celles utilisées pour calculer cet indicateur synthétique, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de l'OPCVM.

► Il n'est pas certain que la catégorie de risque et de rendement affichée demeure inchangée et le classement de l'OPCVM est susceptible d'évoluer dans le temps.

RISQUES IMPORTANTS NON PRIS EN COMPTE DANS L'INDICATEUR :

► **Risque de liquidité** : Il présente le risque qu'un marché financier, lorsque les volumes d'échanges sont faibles ou en cas de tension sur ce marché, ne puisse absorber les volumes de transactions (achat ou vente) sans impact significatif sur le prix des actifs.

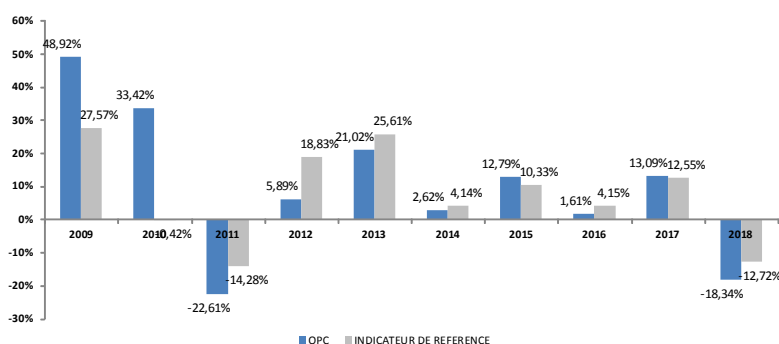
FRAIS

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPCVM, y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts. Ils réduisent la croissance potentielle des investissements.

► Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement		
Frais d'entrée	3,50 %	Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital, avant que celui-ci ne soit investi et avant que le revenu de votre investissement ne vous soit attribué.
Frais de sortie	1,00 %	Dans certains cas l'investisseur peut payer moins. L'investisseur peut obtenir de son conseiller ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.
► Frais prélevés par l'OPCVM sur une année		
Frais courants	2,65 % TTC (*)	Le chiffre des « frais courants » se fonde sur les frais de l'exercice précédent, clos au 31/12/2018. Ces frais sont susceptibles de varier d'un exercice à l'autre. Les frais courants ne comprennent pas les commissions de surperformance et les frais d'intermédiation excepté dans le cas de frais d'entrée ou de sortie payés par l'OPCVM lorsqu'il achète ou vend des parts ou actions d'autres véhicules de gestion collective.
► Frais prélevés par l'OPCVM dans certaines circonstances		
Commission de performance	Néant	

(*) Pour plus d'information sur les frais, veuillez-vous référer au prospectus de cet OPCVM disponible sur le site internet www.tocquevillefinance.fr

PERFORMANCES PASSES



► Avertissement : Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Elles ne sont pas constantes dans le temps. Ces performances ont été réalisées dans des conditions en vigueur avant le changement de classification du fonds.

► La performance de l'OPCVM est calculée coupons nets réinvestis, et nette de frais de gestion directs et indirects et hors frais d'entrée et de sortie.

► Date de création de l'OPCVM : 07 octobre 1993.

► Date de création de la part C : 07 octobre 1993.

► Devise de libellé : Euro.

► Changements importants au cours de la période : Néant.

27 mai 2013 : changement de l'indicateur de référence

INFORMATIONS PRATIQUES

► **Nom du dépositaire** : BNP Paribas Securities Services

► **Lieu et modalités d'obtention d'informations sur l'OPCVM (prospectus/rapport annuel/document semestriel)** : Le prospectus de l'OPCVM et les derniers documents annuels et périodiques sont adressés gratuitement en français dans un délai de 8 jours ouvrés sur simple demande écrite du porteur auprès de : Tocqueville Finance S.A. - 34, rue de la Fédération - 75015 Paris (Tél. : 01 56 77 33 00) ainsi que sur le site www.tocquevillefinance.fr.

► D'autres informations pratiques sont disponibles dans le prospectus de l'OPCVM. La valeur liquidative est disponible auprès de la société de gestion ou sur le site internet : www.tocquevillefinance.fr.

► **Régime fiscal** : L'OPCVM est éligible au PEA. Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts de l'OPCVM peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès du commercialisateur de l'OPCVM.

Le fonds est éligible au quota d'investissement de 25 % - fiscalité des revenus de l'épargne (décret 2005-132 transposant la directive 2003/48/CE). L'OPCVM n'est pas assujéti à l'IS et un régime de transparence fiscale s'applique pour le porteur. Le régime fiscal applicable aux sommes distribuées par l'OPCVM ou aux plus ou moins values latentes ou réalisées par l'OPCVM dépend des dispositions fiscales applicables à la situation particulière de l'investisseur et/ou de la juridiction d'investissement de l'OPCVM. Si l'investisseur a un doute sur la situation fiscale, nous lui conseillons de s'adresser à un conseiller fiscal.

► **Politique de rémunération** : Les détails de la politique de rémunération actualisée sont disponibles sur le site internet www.tocquevillefinance.fr ainsi que sous format papier sur simple demande auprès de la société de gestion.

► **La responsabilité de Tocqueville Finance S.A.** ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de l'OPCVM.

Cet OPCVM est agréé par la France et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).
Tocqueville Finance S.A. est agréée par la France et réglementée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).
Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 5 février 2019.